Décision 00-D-34 du 18 juillet 2000

relative à des pratiques relevées lors de la passation de plusieurs marchés d'électrification rurale dans le département de l'Eure-et-Loir

Posted on: 22 août 2000 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Alstom Entreprise SA (anciennement dénommée Cegelec), Robert Dhennin, Electrification, adduction d'eau, travaux publics (EATP), L'entreprise industrielle (EI), Forclum Val de L'Eure, Société d'études et d'entreprises électriques (SEEE), la Société normand

Lire

le texte intégral de la décision
169.92 Ko